

Direction générale des structures

RELEVÉ DES HAUTEURS LIBRES *

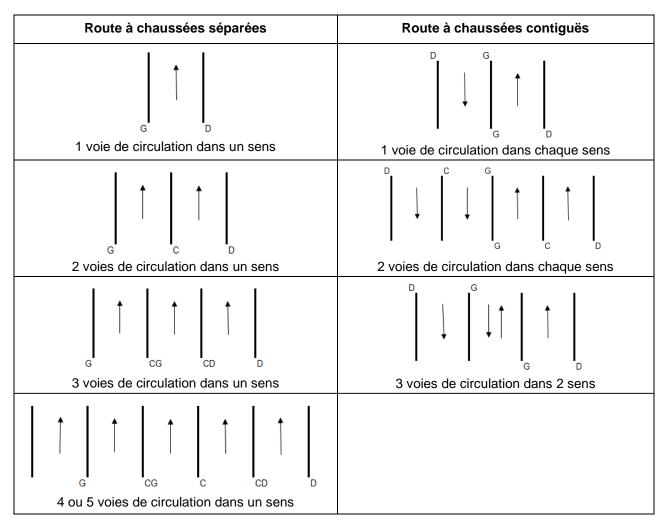
Structure n°	Structure n°: P -			Directi	ion :		
Infrastructure-obstacle	:		_	Nombre de vo	ies :		
Route :		Présence d'un		Présence d'un gaba	gabarit : OUI NON	☐ NON	
DGT			Présence d'un panneau d'affichage :		nge: 🗌 OUI	OUI NON	
	1	pe he	1	1	1		
	υ	-gauche		droit			
	gauche	centre	← centre	centre-droit	droit		
	G	CG	С	CD	D		
	mm	mm	mm	mm	mr	n	
Note: Les mesures inscrites re	eprésentent les val	eurs minimales le lonç	g des lignes de marq	uage.			
Remarques et commentaire				-			
* Pour une route, utiliser deux f	ormulaires par infra	astructure-obstacle rer	ncontrée, soit un pou	r chacune des directions			
Personne ayant effectué les n	nesures :	Non-an-an-al-	411		0:		
	Nom en caractères d'ir				Signature		
Date :	: Firme / DGT :					Page: /	



AIDE-MÉMOIRE POUR LE RELEVÉ DES HAUTEURS LIBRES À LA SUITE DES TRAVAUX

Les mesures doivent être effectuées dans le sens de la circulation au-dessus des lignes de délimitation des voies de circulation routière (marquage longitudinal de la chaussée). Selon le nombre de voies de circulation, des mesures peuvent être prises à gauche (G), au centre-gauche (CG), au centre (C), au centre-droit (CD) et à droite (D). Les mesures doivent être effectuées à plusieurs endroits le long d'une ligne, par exemple sous chacune des poutres d'un pont. Les valeurs minimales mesurées le long de chaque ligne de marquage sont ensuite rapportées sur le croquis « Relevé des hauteurs libres ».

Les schémas suivants indiquent les lignes de prise de mesures.



Si des feux d'utilisation des voies, des luminaires ou autres objets sont suspendus entre les lignes de délimitation des voies de circulation et diminuent le dégagement vertical; il faut noter l'emplacement de ces objets faisant obstruction, prendre des mesures supplémentaires à cet endroit et noter le tout dans la section « Remarques et commentaires ».

Exemple: Feux d'utilisation des voies au centre de la voie de droite; Hauteur: 4,52 m